Nations Unies S/PV.7665



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7665e séance

Mardi 5 avril 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/281)

Lettre datée du 29 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/288)

16-09545 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/281)

Lettre datée du 29 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/288)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/281, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/288, qui contient une lettre datée du 29 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette occasion de présenter un exposé au Conseil sur la situation au Mali, surtout très peu de temps après l'importante visite que le Conseil a effectuée au Mali et dans la sous-région ouest-africaine au début du mois de mars. Je voudrais bien entendu saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali, M. Abdoulaye Diop, et je saisis l'occasion pour lui réitérer la satisfaction du Département des opérations de maintien de la paix pour l'excellente coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Comme les membres du Conseil de sécurité ont pu le constater au cours de leur récente visite au Mali, et comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2016/281), des progrès importants ont été réalisés ces dernières semaines dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Dans le prolongement de la réunion consultative du Comité de suivi de l'accord, qui s'est tenue à Alger le 18 janvier sous les auspices du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Lamamra, les autorités maliennes ont officialisé, le 19 janvier, la création de deux nouvelles régions – Taoudéni et Ménaka. Le 27 février, le Président Ibrahim Boubacar Keita a convié une rencontre à Bamako avec la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la coalition de groupes armés Plateforme, au cours de laquelle les parties à l'accord ont annoncé avoir défini un calendrier d'exécution pour les mois de mars et avril, axé principalement sur la mise en place des autorités intérimaires dans le nord, l'amélioration des conditions de sécurité, le cantonnement et la mise en œuvre rapide des dispositions de l'accord de paix relatives à la préparation des élections locales.

Au terme de longues consultations entre le Gouvernement et les groupes armés signataires – qui ont été, il faut le noter, élargies à la société civile et aux partis politiques – sur le processus de mise en place des autorités chargées de l'administration, des communes, des cercles et des régions du nord pendant la période intérimaire, l'Assemblée nationale a adopté, le 31 mars dernier, la loi qui porte modification du code des collectivités territoriales. Ceci a été suivi de l'adoption d'un décret qui porte sur les modalités de mise en place des autorités intérimaires dans les collectivités territoriales.

Tous ces textes définissent les modalités de fonctionnement des administrations transitoires, qui seront composées de représentants du Gouvernement, de la CMA et de la Plateforme, et limitées aux communes et cercles des régions de Gao, Kidal, Ménaka, Taoudéni, ainsi que Tombouctou. Ils définissent les modalités de fonctionnement des administrations transitoires. C'est donc une étape décisive, qu'il convient de saluer. Il appartient maintenant aux parties de mettre en œuvre cette loi dans les plus brefs délais et d'avancer concrètement sur la mise en œuvre d'autres clauses importantes de l'accord de paix, notamment sur les questions de défense et de sécurité.

Pour être complet sur ces évolutions institutionnelles, je tiens également à saluer la

nomination, le 23 mars, au terme d'un processus de consultations avec les groupes signataires, du nouveau Gouverneur de Kidal, M. Ag Ahmadou, dont l'arrivée à Kidal symbolisera le retour graduel de l'administration de l'État. Je puis assurer au Conseil que la MINUSMA ne ménagera aucun effort pour faciliter la mise en œuvre diligente de toutes ces mesures.

En effet, bien que ces dernières semaines des mesures importantes aient été prises, notamment avec la création des commissions chargées de l'intégration et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la mise en place d'une allocation gouvernementale pour le pré-cantonnement des combattants des groupes armés signataires, la construction des trois premiers sites de cantonnement et le lancement cette semaine des travaux pour cinq autres, les avancées sur le volet défense et sécurité, malgré tout, demeurent trop lentes au regard des enjeux sécuritaires dans le nord du Mali. Près de 10 mois après la signature de l'accord de paix, en mai dernier, il est urgent de rendre rapidement fonctionnel le Mécanisme opérationnel de coordination et de lancer, surtout, les patrouilles mixtes qui joueront un rôle essentiel dans la sécurisation du cantonnement et du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et qui rendront les choses visibles vis-à-vis des populations. C'est pourquoi je lance un appel au Gouvernement et aux groupes armés signataires afin qu'ils créent les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures, sachant qu'il appartient aux groupes armés de fournir sans plus tarder les listes de leurs représentants au sein des commissions d'intégration et du processus de DDR et – c'est quand même très important – les listes de leurs combattants qui sont censés être enrôlés dans le processus de cantonnement. Là aussi, la MINUSMA continuera de prendre toute sa part à la facilitation de ce processus, dans le cadre de son mandat de bons offices. Donc, j'invite vraiment le Gouvernement et les groupes armés signataires à définir rapidement un calendrier d'exécution de toutes les questions pendantes qui sont prévues dans l'accord de paix.

Lorsque j'avais pris la parole pour la dernière fois devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.7600), j'avais déjà lancé un signal d'alarme quant à la situation préoccupante qui règne au Mali en matière de sécurité. Chaque jour perdu dans la mise en œuvre de l'accord de paix est un jour gagné pour les groupes extrémistes et terroristes qui ont fait le pari de mettre en échec le processus de paix au Mali et prennent pour cible, indistinctement, les représentants de l'État malien, les groupes signataires, les forces internationales de l'Opération Barkhane et les forces de la MINUSMA. Je voudrais m'incliner à ce titre devant la mémoire des victimes de la terrible attaque perpétrée par les groupes terroristes à Kidal le 12 février dernier, au cours de laquelle sont tombés de nombreux soldats de la paix guinéens, lors de l'attaque contre notre camp, mais également saluer dûment la mémoire des victimes au sein des forces de défense et de sécurité maliennes, qui paient un prix très lourd face aux attaques répétées d'Ansar Eddine et d'Al-Mourabitoun. Il faut bien le noter, nous le constatons quotidiennement ou presque, les retards dans la mise en œuvre de l'accord de paix et l'insécurité ne sont pas sans incidence sur les conflits intercommunautaires qui ne cessent de s'accroître, en particulier autour de Gao et de Mopti, avec, parfois, des conséquences alarmantes pour les populations civiles.

Au-delà de l'engagement et de la volonté politique du Gouvernement et des parties signataires d'accélérer la mise en œuvre de l'accord – et il faut les saluer, je ne les mets absolument pas en doute –, l'enjeu aujourd'hui réside bel et bien dans la confiance entre les parties, une confiance qu'il faut consolider davantage. À ce titre, je regrette que le Forum de Kidal, qui devait initialement réunir l'ensemble des signataires de l'accord, et auquel j'avais d'ailleurs prévu d'assister, se soit transformé pour finir en une rencontre interne à la Coordination des mouvements de l'Azawad, entre le 28 et le 30 mars, la semaine dernière. Il reste que, au vu des conclusions de cette rencontre, il y a lieu d'espérer qu'elle a posé les jalons d'un renforcement de la cohésion entre les groupes armés, ainsi que de leur engagement renouvelé vis-à-vis de la mise en œuvre rapide et intégrale de l'Accord de paix. La mise en place effective des autorités intérimaires, qui symbolise le retour des services de l'État dans le nord du pays, et le lancement des patrouilles mixtes et du processus de cantonnement et de DDR devraient constituer une étape clef pour la restauration graduelle des services de bases, notamment la santé et l'éducation, et, selon l'expression consacrée, pour permettre aux populations les plus vulnérables de bénéficier des dividendes de la paix qu'elles attendent tant. Donc, nous encourageons le Gouvernement malien à procéder rapidement au lancement du processus préparatoire de la conférence d'entente nationale, qui est prévue dans l'accord de paix et qui devrait contribuer à rendre le processus de paix plus inclusif vis-à-vis des préoccupations des autres forces vives de la nation malienne.

La combinaison de la recrudescence de l'insécurité dans le nord du Mali, mais également dans la région

plus centrale de Mopti, et de la montée du terrorisme dans la sous-région, symbolisée par les attaques de Ouagadougou, fin janvier, après celle de Bamako, à la fin de l'année dernière, et celle de GrandBassam en Côte d'Ivoire, à la mi-mars, nous invite à redoubler d'attention sur l'état de la menace sécuritaire dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Il faut, dans ce contexte, saluer les efforts accrus des forces armées maliennes, en coopération avec les armées des pays voisins, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, dans le cadre de l'initiative régionale du G-5 Sahel et avec le soutien de l'opération française Barkhane, pour mener des opérations qui visent à réduire l'influence des groupes terroristes dans la sous-région. Pour sa part, la MINUSMA poursuit intensément ses efforts en vue de la mise aux normes de ses contingents, afin d'acquérir davantage de mobilité et d'adapter encore davantage les dispositifs de renseignement et de protection disponibles pour faire face à l'évolution de cette menace qui pèse aussi lourdement sur nos installations et l'ensemble de notre personnel.

Face à cette menace, et à l'heure où le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest est en pleine mutation, la prévalence des groupes terroristes et du crime organisé constituent autant de menaces latentes pour la stabilité de cette sous-région. À ce titre, nous sommes disposés à continuer d'explorer avec d'autres acteurs, notamment l'Union africaine, les voies et moyens permettant de renforcer la coopération entre les pays de la sous-région en matière de renseignement, et de contrôle et de sécurisation des frontières, afin de contribuer à contenir cette expansion de la menace terroriste. J'observe que les efforts de la sous-région ont déjà permis le démantèlement de certaines cellules terroristes ou encore l'arrestation par les autorités maliennes du dirigeant d'Ansar Eddine pour la région sud, Souleymane Keita, ainsi que des suspects de l'attentat de Grand-Bassam, tout ceci évidemment dans le cadre d'opérations distinctes.

Nous devons garder à l'esprit que le caractère dominant de cet environnement dans lequel nous sommes déployés – qui est un caractère non-permissif – trouve ses racines dans des questions qui sont beaucoup plus profondes et qui sont relatives à la gouvernance politique et sécuritaire dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi je tiens à saluer l'initiative de la Chine – votre initiativem Monsieur le Président – d'organiser le 25 avril prochain un débat au Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, un débat qui, j'en suis convaincu, nous permettra de réfléchir davantage, ensemble, aux voies et moyens permettant de répondre de façon mieux intégrée, mieux coordonnée, à toutes ces menaces nouvelles.

Et puis, je saisis cette occasion pour informer officiellement le Conseil de sécurité que le Département des opérations de maintien de la paix a lancé un exemen stratégique de la MINUSMA. Au cours des deux mois à venir, nous allons nous concentrer sur la poursuite de notre réflexion et sur nos consultations avec le Gouvernement malien et les autres partenaires. Nous serons ainsi amenés à partager les recommandations de cet examen stratégique dans le prochain rapport du Secrétaire général, qui doit être publié fin mai, un mois avant que le mandat actuel de la MINUSMA n'arrive à son terme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Diop.

M. Diop (Mali) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer la satisfaction de la délégation du Mali de voir votre pays, la République populaire de Chine, présider en ce mois le Conseil de sécurité. Nous voudrions adresser à la République de Chine, pays ami et pays partenaire de longue date du Mali, tous nos vœux de succès et l'assurer de notre coopération entière pour la réussite de ce mandat. Par la même occasion, je voudrais également féliciter l'Angola, pays frère et ami aussi, pour la conduite remarquable des travaux du Conseil au cours du mois écoulé, dont l'un des temps forts a été la visite de terrain effectuée du 4 au 9 mars par les 15 membres de cette auguste instance, successivement, au Mali, en Guinée-Bissau et au Sénégal. Je me réjouis des résultats positifs auxquels cette visite a abouti et en cela, je renouvelle les félicitations de ma délégation à tous les États membres du Conseil, pour la qualité des échanges avec l'ensemble des parties prenantes au processus de paix au Mali. Qu'il me soit également permis de rendre au Secrétaire général Ban Ki-moon tout l'hommage qu'il mérite pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer en faveur de la paix et de la sécurité internationales, notamment dans la résolution de la crise malienne. J'y associe naturellement son Représentant spécial et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), notre ami et frère Mahamat Salah Annadif, avec lequel, ainsi qu'avec la Mission, le Gouvernement malien entretient de très

bonnes relations de coopération que nous souhaitons voir perdurer.

Il me plaît aussi de saluer les efforts de l'Algérie, chef de file de la médiation internationale et Président du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne, de l'Organisation de la coopération islamique, de la France, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Tchad et des États-Unis d'Amérique. Je remercie tous les pays qui fournissent des troupes à la MINUSMA et voudrais m'incliner à la mémoire des Casques bleus et de toutes les victimes de la crise malienne.

La délégation malienne prend note du rapport du Secrétaire général (S/2016/281) à l'examen et remercie notre ami M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa présentation, et surtout pour son soutien constant aux efforts de paix au Mali.

Au sujet du processus de paix au Mali, le Conseil de sécurité, disais-je, a fait œuvre utile en se rendant sur le terrain pour constater de visu les progrès et les difficultés y afférentes, mais aussi pour écouter et échanger avec toutes les parties prenantes concernées au sujet de leurs préoccupations et également de leurs attentes. À l'issue de ces échanges francs et directs, le Gouvernement malien a été conforté dans sa conviction qu'il incombe aux Maliens d'abord de prendre leur destin en main en s'engageant résolument dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, naturellement avec l'accompagnement de la communauté internationale.

Participent de cette dynamique les assurances données par le Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, lors de la rencontre du 6 mars, une rencontre féconde qu'il a eue avec les membres du Conseil de sécurité. Il souviendra au Conseil qu'à cette occasion, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita a été on ne peut plus clair sur la volonté et la détermination du Gouvernement malien de jouer sa partition, toute sa partition, pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix dans un environnement débarrassé du spectre du terrorisme, de l'extrémisme violent et de toutes les formes de criminalité transnationale organisée. De même, lors de la séance entre le Gouvernement et la délégation du Conseil de sécurité le 5 mars, les ministres ont exposé les différentes mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord.

Les membres du Conseil ont donc toutes les informations sur l'évolution du processus de paix dans mon pays. Cependant, la présente séance consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali permet à ma délégation de revenir sur certaines observations faites par le Conseil lors de la séance consacrée à la restitution des conclusions de cette mission, et qui ressortent également dans le présent rapport soumis à examen. Lors de cette mission, les membres du Conseil ont tous relevé un certain nombre de choses. En premier lieu, ils ont reconnu des avancées significatives notées dans la mise en œuvre de l'Accord, en grande partie grâce au leadership et aux efforts personnels du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita. Ensuite, ils ont relevé la recrudescence des attaques terroristes qui constituent aujourd'hui la principale entrave à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Et, ensuite, ils ont également souligné la nécessité de prendre en compte la nature régionale et transrégionale des défis auxquels le Mali est confronté. Enfin, nous avons tous reconnu l'inadéquation du mandat de la MINUSMA avec son environnement, de même que son déficit opérationnel, notamment en termes de formation et d'équipement. Sur ce dernier point, je voudrais en quelques mots rappeler que le Gouvernement malien, lors des échanges avec la délégation du Conseil de sécurité, a exposé une série d'actions dont la prise en compte permettra d'améliorer la posture de la MINUSMA, de façon à la rendre plus proactive.

Les recommandations du Gouvernement malien visant à assurer plus d'efficacité à la MINUSMA s'articulent autour de la Mission elle-même et des Forces de défense et de sécurité maliennes, mais également autour d'initiatives régionales qui viendront en soutien à tous ces efforts. Elles ont aussi fait l'objet d'échanges approfondis avec la Mission interinstitutions des Nations Unies pour l'examen stratégique au Mali, conduite par le Sous-secrétaire général des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix, M. El Ghassim Wane, dont nous saluons ici la nomination à ce poste important. L'examen du rapport trimestriel de juin 2016, auquel seront versées les conclusions de cet examen initié dans la perspective du renouvellement du mandat de la MINUSMA, nous offrira certainement l'occasion de revenir plus largement sur ces préoccupations.

À ce stade, je voudrais rappeler notre constat commun que la MINUSMA, bien qu'ayant à sa disposition presque la totalité de ses effectifs militaires et de police autorisés, peine à assumer pleinement son

mandat de stabilisation du pays et d'accompagnement du Gouvernement malien pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En effet, au-delà des attaques dirigées contre les populations civiles et les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Mission elle-même est malheureusement aujourd'hui la cible de groupes terroristes. Le bilan lourd de plus de 80 Casques bleus tués en seulement trois ans d'exercice fait de la MINUSMA, les membres du Conseil le savent tous malheureusement, l'opération de maintien de la paix la plus meurtrière en ce moment. C'est dire toute l'attente du Gouvernement malien par rapport au prochain mandat de la MINUSMA, qui doit nécessairement tenir compte du contexte sécuritaire actuel marqué par la recrudescence et l'intensification de la menace terroriste.

Le Gouvernement malien, respectueux de ses engagements découlant de l'Accord pour la paix et la réconciliation, a mené une série d'actions axées sur les domaines de priorités ci-après. En matière de réformes politiques et institutionnelles, sans être exhaustifs, nous pouvons retenir un certain nombre d'actions. M. Ladsous en a touché mot tout à l'heure. C'est la nomination en janvier 2016 des gouverneurs des régions de Taoudénit et de Ménaka, nouvelles créations, mais aussi, en mars 2016, d'un nouveau gouverneur désigné pour Kidal, qui ne bénéficie pas encore de l'administration étatique depuis trois ans. Je précise que ces trois gouverneurs sont tous issus des communautés du nord du Mali.

Ensuite, il y a lieu de retenir aussi l'adoption, en Conseil des Ministres le 24 février, des projets de textes et de loi relatifs aux autorités intérimaires appelées à gérer les collectivités territoriales, notamment dans les régions du nord du Mali. Il me plaît d'annoncer que l'Assemblée nationale du Mali vient d'adopter, en sa session du 31 mars 2016, ces textes soumis par le Gouvernement, qui attendent juste une promulgation par le Président de la République et surtout la désignation des personnalités désignées pour animer ces structures.

Ensuite, nous pouvons retenir l'amorce du processus de révision de la Constitution, à travers l'élaboration des projets de décret et de chronogramme, notamment la prise en charge des dispositions relatives à la mise en place d'une deuxième Chambre, qui est une des données clefs de l'Accord de paix.

Il y a aussi la question de l'organisation des élections locales et régionales, qui avaient été reportées dans le souci de pouvoir conforter une approche plus inclusive, et nous espérons pouvoir organiser ces élections dans les meilleurs délais, surtout après la mise en place des autorités intérimaires et l'amélioration de la situation sécuritaire sur le terrain. Il y a lieu également de retenir l'installation et la mise en place d'agences de développement régional dans toutes les régions du Mali et du district de Bamako.

En matière de défense et de sécurité, force est de signaler d'abord la création effective des organes chargés de la démobilisation, du désarmement, de la réintégration (DDR) et de l'insertion, ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité. Ensuite, nous pouvons également relever l'effort important qui a été fait par le Gouvernement malien en termes de prise en charge des combattants des mouvements signataires, avant et en attendant le démarrage effectif du processus de DDR. Il y a lieu également de noter l'identification des 24 sites à viabiliser par la MINUSMA et le début de la construction de trois autres sites.

En matière de justice, de réconciliation nationale et d'action humanitaire, je citerai d'abord la relance des services sociaux de base dans les régions du nord, en rapport avec la Coordination et la Plateforme, là où les conditions de sécurité le permettent. S'y ajoute également le démarrage effectif des travaux de la Commission Vérité, justice et réconciliation. D'ailleurs, à ce niveau, pour améliorer son caractère inclusif et accroître la représentation des mouvements signataires, le Gouvernement a adopté des textes élargissant cette instance de 15 à 25 membres.

Il y a également lieu de noter les actions ci-après, en particulier la poursuite du renforcement du climat de confiance entre les parties, notamment à travers la libération des prisonniers. Le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, a aussi touché à la question de la confiance, qui est une question extrêmement importante, et je pense que des pas importants ont été faits pour vraiment amener l'apaisement et l'entente entre les parties maliennes qui, aujourd'hui, sont en mesure, toutes, de parler d'une seule voix et de continuer leur engagement pour une mise en œuvre intégrale et complète de l'Accord pour la paix. Il y a également la question cruciale, elle aussi abordée par M. Ladsous, concernant l'organisation de la conférence d'entente nationale, d'ici la fin de cette année, pour pouvoir aller aussi vite dans la mise en œuvre des prescriptions de l'Accord pour la paix et la réconciliation. S'agissant de la mise en place de la commission internationale d'enquête, je tiens à souligner que le Gouvernement malien a adressé une correspondance au Secrétaire général au mois de

juillet 2014, qui a à son tour saisi le Conseil des droits de l'homme. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réaction du Secrétariat par rapport à cette donne.

En ce qui concerne les organes de suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, je voudrais également rappeler la tenue régulière des réunions du Comité de suivi de l'accord, dont l'inclusivité s'est beaucoup améliorée suite à l'intégration dans les sous-comités, désormais, de tous les mouvements signataires. En témoigne la tenue de la septième session du Comité, du 9 au 10 mars 2016, qui a d'ailleurs constaté les efforts de collaboration entre les parties maliennes et qui a permis de régler la question de la représentativité de ses organes par les dispositions des articles 10 et 24 de son règlement intérieur, ainsi que l'adoption de son budget. À ce niveau, il y a également lieu de relever la mise en place du dispositif national de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'accord, attestée par la création d'un Comité national de coordination de la mise en œuvre de l'accord, présidé par le Premier Ministre de la République du Mali, et ouvert aux mouvements signataires, de même qu'à la société civile.

En matière de développement économique, social et culturel, il y a lieu de noter également un certain nombre d'aspects : d'abord, la poursuite des actions de développement sur le terrain, là où les conditions de sécurité le permettent, à travers notamment les projets et programmes sectoriels. En ce qui concerne la mission d'évaluation conjointe dans le nord, le Gouvernement a déjà communiqué ses observations au Comité de suivi sur ces questions.

Nous devons également saluer la mise en place, au niveau du Ministère de l'économie et des finances, d'une équipe déjà chargée de définir l'architecture financière du Fonds de développement durable des régions du nord, qui sera alimenté en premier lieu par le Gouvernement, avec une dotation de près de 300 milliards de francs CFA (soit environ 457 millions d'euros) pour la période 2016-2018, considérée comme « l'effort de paix » du Gouvernement malien. Nous devons également souligner l'inscription budgétaire, au titre de l'année 2016, dans le budget de l'État, pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix, d'une dotation de près de 25 millions d'euros (environ 16,4 milliards de francs CFA), en augmentation par rapport à la dotation de l'année précédente. Citons également la tenue récente, à Bamako, d'une concertation sectorielle sur les infrastructures de transport dans les régions du nord. Et la totalité des projets présentés qui ont fait l'objet d'étude de faisabilité ont reçu des promesses de financement. C'est dire que sur ce chantier aussi, nous avançons. Sur ce point précis, il est important aussi de lancer un appel aux partenaires techniques et financiers du Mali pour qu'ils honorent leurs engagements pris lors de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue à Paris en octobre 2015.

L'optimisme suscité par la signature et le début de la mise en œuvre de l'accord est malheureusement tempéré, aujourd'hui, en raison de la persistance d'un certain nombre de menaces et de défis. Au centre de ces défis demeurent le terrorisme, le narcotrafic et toutes les autres formes de crime organisé dans la région sahélo-saharienne. Ce constat a été unanimement fait lors de la visite des membres du Conseil de sécurité au Mali, tout comme à l'occasion de la mission d'évaluation stratégique de la MINUSMA. C'est qu'en effet, les activités criminelles des groupes terroristes et des narcotrafiquants ciblent indistinctement, comme M. Ladsous l'a souligné tout à l'heure, les paisibles populations, les Forces de défense et de sécurité maliennes, et les forces internationales, notamment celles de la MINUSMA et celles de l'Opération Barkhane française. Ces menaces s'étendent désormais à plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, comme l'illustrent, malheureusement, les récentes attaques terroristes perpétrées en janvier dernier à Ouagadougou, au Burkina Faso, mais également au cours du mois de mars, à Grand Bassam, en Côte d'Ivoire. Je voudrais réitérer ici aux familles et aux nations endeuillées lors de ces tragédies les condoléances émues et la solidarité du peuple et du Gouvernement maliens.

Dans la lutte contre le terrorisme, nous devons, en plus des efforts nationaux, mettre un accent particulier sur la coopération régionale et la coopération internationale. Au Mali, les Forces de défense et de sécurité sont en première ligne dans cette lutte. Elles continuent malheureusement de payer un lourd tribut dans cette lutte. Leurs sacrifices et leur bravoure méritent d'être salués. Cependant, la complexité de l'environnement et le caractère asymétrique de cette guerre font que les Forces de défense et de sécurité maliennes ne peuvent pas, à elles seules, faire face à cette menace qui nous concerne tous. Elles ont donc besoin d'un soutien logistique, d'un soutien en matière de renseignement, et d'un soutien en matière de coopération dynamique, à mettre en place avec nos partenaires en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles d'intervention sur le

terrain. C'est le lieu de renouveler notre appréciation à la France, pour le travail remarquable accompli par l'Opération Barkhane dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et pour tous les sacrifices consentis à cet égard.

Dans le cadre de la coordination nécessaire, voire impérative, des efforts pour endiguer les menaces récurrentes en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, je voudrais rappeler les initiatives du Processus de Nouakchott et du Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel). Je voudrais à cet égard inviter le Conseil de sécurité à soutenir l'opérationnalisation de la force d'intervention du G-5 Sahel, dont les modalités de fonctionnement ont été adoptées le 4 mars 2016 à N'Djamena, lors de la réunion des Ministres de la défense. En outre, il paraît essentiel que la communauté internationale apporte le soutien nécessaire à la création d'une force d'intervention de l'Union africaine pour lutter contre le terrorisme. Il me plaît de saluer à cet égard la récente mission d'évaluation conjointe Union africaine/ONU au Mali, dont les conclusions, nous l'espérons, impulseront une nouvelle dynamique à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment dans sa dimension Force africaine en attente.

Comme le sait le Conseil, l'instabilité qui caractérise l'environnement régional est liée, en grande partie, à la détérioration continue de la situation politique et sécuritaire en Libye, avec des conséquences directes sur les pays du Sahel, dont le Mali. À cet égard, nous en appelons à la poursuite du règlement politique de la crise libyenne. C'est dans ce souci, au demeurant partagé par les États de la région, que ma délégation est opposée à toute intervention militaire unilatérale dans ce pays frère. À ce propos, je rappelle que la crise multidimensionnelle qui a ébranlé mon pays en 2012 est consécutive à la précédente intervention militaire en Libye.

Sur les allégations de violations des droits de l'homme rapportés au paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général, je voudrais signaler que les chiffres avancés ne permettent pas malheureusement de distinguer les cas imputés aux Forces de défense et de sécurité maliennes en particulier. En ce qui concerne le chiffre de 265 prisonniers détenus avancé dans le rapport, au paragraphe 32, et vérification faite auprès de nos services compétents, ce chiffre ne concorde pas avec celui disponible au niveau du Ministère de la justice. Cela m'amène à inviter à nouveau la MINUSMA à communiquer aux autorités maliennes, dans un délai raisonnable, les allégations de violation des droits de l'homme pour permettre au Gouvernement malien de réagir en temps opportun et, surtout, à temps.

De même, l'observation selon laquelle « les autorités judiciaires maliennes n'ont pas engagé de poursuites pénales contre les auteurs de ces violations des droits de l'homme » mériterait, de notre point de vue, d'être tempérée en raison justement d'un certain nombre d'éléments contenus dans le même rapport, à savoir que des « obstacles aux procédures pénales tenaient notamment au manque de ressources logistiques pour les magistrats, à l'insécurité empêchant les autorités judiciaires de mener des enquêtes efficaces, en particulier dans le nord », toutes choses mises en évidence dans le rapport du Secrétaire général en son paragraphe 33.

Face à ces obstacles, et ainsi que le recommande le Secrétaire général, nous pensons qu'il est impératif que le processus de stabilisation s'accélère, à travers le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord, et aussi la création d'un environnement plus propice à la mise en œuvre de l'Accord.

En tout état de cause, et me référant au paragraphe 36 du rapport, je voudrais rappeler ici le caractère imprescriptible des crimes de guerre et crimes contre l'humanité et la non-amnistie pour les auteurs de ces crimes, en particulier les crimes sexuels et autres. Au demeurant, le Mali renouvelle sa disposition à coopérer étroitement avec tous les acteurs impliqués dans la protection et la défense des droits de l'homme. Compte tenu de la situation que je viens de présenter, et dans la perspective du renouvellement prochain du mandat de la MINUSMA, le Gouvernement malieb voudrait rappeler à la haute attention du Conseil de sécurité la nécessité de procéder à un certain nombre de réajustements. Il s'agira, d'une part, de réadapter le mandat de la MINUSMA au nouvel environnement sécuritaire et, d'autre part, d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Je voudrais, avant de conclure, souligner avec force, comme l'a fait le Secrétaire général dans son rapport, la nécessité d'accélérer l'application de l'Accord, mais dans son intégralité, en particulier ses dispositions relatives aux questions politiques et aux questions de sécurité qui conditionnent la bonne exécution de toutes les autres dispositions de l'Accord. Dans ce contexte, et au regard de tout ce qui précède, il apparaît très clairement que le Gouvernement du Mali a donné une

forte impulsion et posé des actes significatifs allant dans le sens d'une application intégrale de l'Accord. Ces actes ont d'ailleurs été publiquement salués par les mouvements signataires de l'Accord. L'adoption la semaine dernière par l'Assemblée nationale de la loi sur les autorités intérimaires en est un témoignage éloquent.

Aussi le Gouvernement malien estime-t-il que des avancées importantes et rapides sont nécessaires de la part des mouvements signataires sur les questions de sécurité, notamment l'accélération du processus de cantonnement, de désarmement, démobilisation et réintégration et des patrouilles mixtes, en complétant ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, afin que les listes puissent être communiquées dans les meilleurs délais pour nous permettre d'avancer dans un domaine aussi sensible et dans un environnement sécuritaire aussi volatile. Ces mesures permettront de mieux prendre en charge la recommandation du Secrétaire général demandant au Gouvernement de renforcer la présence des Forces de défense et de sécurité dans le nord et, de manière générale, de favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national en vue d'une meilleure protection des personnes et des biens. Elles permettront également le rétablissement des services sociaux de base et, enfin, de créer un environnement plus propice au processus de paix, de même qu'aux activités de la MINUSMA.

À cette fin, et pour terminer, je réitère la détermination du Gouvernement malien à assumer pleinement ses responsabilités dans ce cadre, et j'invite le Conseil de sécurité à assumer pleinement les siennes pour amener les parties, surtout celles qui ne l'ont pas encore fait, à respecter pleinement les engagements pris et, surtout, à accélérer la cadence pour nous permettre de stabiliser définitivement le Mali en vue de renforcer la paix et la stabilité au niveau de la région, au niveau du Sahel et pourquoi pas au-delà.

Je remercie le Conseil de son aimable attention et surtout pour l'accompagnement dont mon pays continue de bénéficier de la part du Conseil, de l'ONU de façon générale et de toute la communauté internationale.

Le Président (*parle en chinois*) : J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.